

La RSE : un enjeu du dialogue social

CÉCILE RENOUARD ET GEOFFROY DE VIENNE

« L'entreprise est un projet collectif compatible avec l'intérêt général »

Elle est philosophe, professeur à l'Essec et religieuse assomptionniste. Il est président de l'association Éthique et Investissement et a été, pendant 20 ans, syndicaliste chez SFR ; il représente aujourd'hui la CFTC dans plusieurs organismes, dont le Comité intersyndical de l'épargne salariale (CIES). Tous deux siègent à la Plateforme RSE.



> Geoffroy de Vienne



> Cécile Renouard

LVAD : Avec la RSE, les entreprises ne s'achètent-elles pas une bonne conscience à peu de frais ?

Geoffroy de Vienne : Oui, les entreprises s'achètent une bonne conscience en s'occupant de RSE, mais au moins ont-elles compris que c'était un sujet à prendre au sérieux, même si elles le font avec plus ou moins de conviction : ce n'était pas le cas il y a dix ou quinze ans. Et des organisations comme les syndicats sont là pour les rappeler à l'ordre.

Cécile Renouard : La bonne nouvelle, c'est la manière dont ont progressé la définition et la déclinaison de la RSE dans le discours des institutions internationales depuis 2011. La nouvelle définition de la RSE donnée par l'Union européenne en 2011 témoigne d'un changement de cap par rapport à 2002. Jusque-là, c'était l'approche minimaliste

anglo-saxonne, selon laquelle la RSE relève de la philanthropie, qui prévalait. Depuis 2011, on remet l'accent sur la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de son cœur de métier et des impacts liés à son activité. C'est beaucoup plus clair. On ne peut pas se contenter, comme le fait la nouvelle réglementation indienne, de dire que la RSE pour une entreprise consiste à consacrer 2 % de ses profits à des actions charitables en direction de communautés locales. Par ailleurs, la nouvelle version des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) énonce que les entreprises ont le devoir de respecter les droits humains dans leur sphère d'influence, mais considère, en plus, les aspects financiers et fiscaux comme faisant partie de la RSE ; tant qu'on ne le fera pas, on aura beaucoup de mal à ne pas faire de la RSE quelque chose de marginal au regard des enjeux économiques.

LVAD : La Plateforme RSE, dont vous êtes membres, a mis en place trois groupes de travail sur la compétitivité, la gouvernance et la chaîne de valeur. Quel bilan en tirez-vous après un an de fonctionnement ?

GdV : La Plateforme a été créée avec l'ambition d'être un lieu de dialogue entre des gens qui ne se parlaient pas de ces sujets-là, et un lieu de définition de la politique de la France en matière de RSE. De ce point de vue, on peut dire que ça a plutôt bien réussi. Pour le reste, le bilan est mitigé : sur la compétitivité, les auditions que nous avons faites nous ont permis d'avoir une meilleure approche de ce qui peut se faire ou non, notamment concernant la sensibilisation des PME ; sur la gouvernance, le sujet initial n'a pas été traité ; sur la chaîne de valeur, le projet de loi sur le devoir de vigilance s'est fait sans la Plateforme, faute d'avoir pu se mettre d'accord. Enfin, certains aspects, notamment l'investissement socialement responsable (ISR), n'ont pas été couverts.

CR : Par rapport à la chaîne de valeur, il y a échec sur le fond et un peu sur la forme. Suite aux auditions effectuées, nous avons le sentiment d'avoir progressé dans la prise de conscience que, de même qu'il existe un lien économique entre une filiale et sa maison-mère, il doit exister des liens juridiques ; ont également émergé de nos discussions la volonté partagée d'éviter des drames comme celui du Rana Plaza, et un consensus sur la nécessité de se doter d'une loi sur le devoir de vigilance. Mais, en janvier 2015, on a assisté à un revirement du patronat qui a suscité énormément de frustrations. Cela pose le



//
DANS LES DISCUSSIONS, LES CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES L'EMPORTENT TROP SOUVENT SUR LES CONSIDÉRATIONS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES.

Geoffroy de Vienne

//



problème de la capacité qu'ont les parties prenantes de la Plateforme de s'exprimer et de faire bouger les positions des organisations qui les mandatent. Ce qui doit nous amener à réfléchir au statut des délibérations à l'intérieur de la Plateforme : si on estime qu'elle est là pour éclairer le politique dans ses décisions, il y aurait tout intérêt à ce que les personnes qui représentent les organisations aient une certaine liberté personnelle et qu'elles puissent avancer dans un discernement commun.

GdV : Dans le domaine social, syndicats et patronat ont une certaine habitude de ce dialogue sur des questions de formation, d'emploi, de temps de travail... Cela conduit parfois à la signature d'accords qui sont ensuite repris, éventuellement amendés, et votés par le Parlement ; en ce sens, ils éclairent le politique.

CR : Dans le groupe de travail sur la compétitivité, nous avons constamment buté sur la nécessité de démontrer que

les mesures prises dans le cadre de la RSE ne pesaient pas sur la compétitivité des entreprises françaises. S'il faut constamment s'interroger sur cette compatibilité, on s'empêche de regarder avec lucidité ce qui, dans l'activité économique, est contraire aux droits humains fondamentaux, aux normes sociales internationales ou à la lutte contre les effets du changement climatique. Il y a une forme d'hypocrisie à vouloir constamment montrer que tout le monde – l'entreprise, le climat et les travailleurs – sera gagnant à court terme.

GdV : Cela présuppose, en effet, qu'on ait évacué la question de la compétitivité. Dans les discussions, les considérations économiques l'emportent trop souvent sur les considérations sociales ou environnementales. L'un des objectifs de la Plateforme pourrait être de rétablir cet équilibre.

LVAD : Des pistes de réflexion pour mieux prendre en compte la RSE ?

CR : Il serait cohérent d'intégrer les questions de fiscalité à la RSE afin de réfléchir aux enjeux du juste partage de la valeur créée : ce serait conforme aux positions récentes de l'OCDE et du G20 sur les questions d'optimisation fiscale. Pierre Moscovici¹ a bien dit que l'Europe voulait avancer dans la ligne de la directive Accis (projet d'assiette commune sur l'impôt sur les sociétés) qui a commencé à être élaborée en 2011 et qui est aujourd'hui au point mort. Ce genre de dispositif pourrait

permettre de faire davantage converger les engagements sociaux et environnementaux avec les questions fiscales.

Il existe un sujet connexe en termes de partage de la valeur, c'est la question des écarts de rémunérations à l'intérieur d'une entreprise. Quand je parle avec des directeurs fiscaux et quand ils sont honnêtes, ils reconnaissent qu'une partie de la part variable de leur rémunération et de celle d'autres cadres dirigeants dépend du taux effectif d'imposition de l'année. C'est extrêmement pervers. Il est de la responsabilité du politique d'empêcher ce genre de pratique, d'introduire des critères plus fermes dans les appels d'offre publics...

GdV : ... et de prendre en compte, dans la rémunération des dirigeants, des critères extrafinanciers qui n'ont rien à voir avec le cours de bourse ou l'optimisation fiscale, mais qui sont adaptés à l'entreprise et fonction de résultats obtenus en matière écologique ou sociale. Il y a une question de décence par rapport au contexte dans lequel on se situe : ce n'est pas parce qu'on est dirigeant d'un grand groupe qu'on est obligé d'en avoir le premier salaire.

CR : Ouvrir une réflexion sur ce sujet dans l'espace public serait bienvenu. Il est intéressant de constater que, dans certains

1. Commissaire à l'Économie, également en charge de la Fiscalité.

La RSE : un enjeu du dialogue social



pays, ce type d'interrogation monte ; la Suisse, par exemple, a organisé une votation sur le « facteur 12 » l'année dernière² et un tiers de la population s'est prononcé en faveur d'un écart maximal des salaires de 1 à 12 : c'est révélateur de l'incompréhension d'une partie de la population par rapport à ces sujets.

Cela rejoint la question de la formation éthique ou politique dans les cursus d'écoles supérieures, sujet sur lequel il y a consensus au sein de la Plateforme. Il est urgent d'entamer une action pour réduire ces écarts monstrueux, indécentes, iniques du point de vue du bien-être social et complètement contre-productifs économiquement. La théorie du ruissellement, selon laquelle une petite élite de riches est indispensable pour faire tourner la machine, est fautive. Ce qui se passe au Nigéria est de ce point de vue exemplaire : ce n'est pas parce que ce

pays a un taux de croissance élevé depuis plusieurs années que tout le monde en bénéficie. Les écarts abyssaux qui se creusent entre les élites pétrolières, bancaires et politiques, et le reste de la population, représentent un facteur clé dans la compréhension de ce qui se passe dans ce pays.

GdV : Ces comportements sont contre-productifs parce qu'ils détruisent le lien social, la motivation et l'envie d'avancer. Il est important d'insister sur le fait que la RSE, c'est la responsabilité sociale de l'ensemble du corps social de l'entreprise : il n'y a pas que les actionnaires et les dirigeants qui ont un rôle à jouer en faveur de la RSE, les salariés aussi. Quand un salarié, en tant que consommateur, achète un tee-shirt à deux euros, il a une part de responsabilité dans la catastrophe du Rana Plaza. Si l'on arrive à faire de la RSE un sujet de dialogue social, ce sera une façon de faire prendre conscience au consommateur qu'il n'est pas neutre dans son acte d'achat. L'idée pourrait être de créer une commission obligatoire du CE.

CR : Cela pose la question du lien entre responsabilité individuelle et responsabilité collective et nous entraîne, tous, à la réflexion

suivante : comment, à titre personnel, en tant que citoyen, en tant que consommateur, je fais partie du problème, et donc comment je suis amené à faire partie de la solution. Quand je participe intentionnellement à un projet collectif, je suis coresponsable avec d'autres de ce qui se passe, même si ce n'est pas ma propre action qui a causé un tort. Ceci est transposable aux entreprises qui réunissent des acteurs afin de mettre en œuvre un projet, et dont la mission n'est pas de maximiser en priorité leur profit. Il est regrettable d'avoir supprimé de la loi Macron l'idée que l'entreprise est un projet collectif, financé au moyen du profit, et dont on doit s'assurer qu'il est compatible avec l'intérêt général : elle figurait dans la première version du projet de loi comme une réécriture de l'article 1833 (qui pourrait aussi concerner l'article 1832) du

Code civil sur la société commerciale. De ce point de vue, si je participe comme salarié de mon groupe, de façon plus ou moins directe, à un projet collectif défini par une mission compatible avec l'intérêt général, alors j'ai aussi la responsabilité de vérifier que l'entreprise

répond bien à sa mission et, comme salarié, je devrais en avoir les moyens.

GdV : La présence d'administrateurs salariés dans les conseils le permettrait : c'est une revendication de longue date de la CFTC et je ne désespère pas que cela devienne aussi un sujet pour les comités d'entreprise. *

*Propos recueillis par
Patrice Le Roué et Anthony Ratier
Photos : Patrice Le Roué*

//
**LA RÉFLEXION EST LA SUIVANTE :
COMMENT, À TITRE PERSONNEL,
EN TANT QUE CITOYEN
ET CONSOMMATEUR, JE FAIS PARTIE
DU PROBLÈME, ET DONC COMMENT
JE SUIS AMENÉ À FAIRE PARTIE
DE LA SOLUTION.**

Cécile Renouard

//

2. Proposition visant à limiter de 1 à 12 l'écart entre les salaires les plus bas et les plus élevés dans une entreprise.